

## AVIS DES SOCIETES

### **ETATS FINANCIERS**

#### **PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 05 mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports du commissaire aux comptes : Mr Fayçal DERBEL (FINOR).

## Bilan arrêté au 31 Décembre 2025

### ACTIFS

<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
Immobilisations financières	3 12 268 155	12 268 071
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>12 268 155</b>	<b>12 268 071</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>12 268 155</b>	<b>12 268 071</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Placements et autres actifs financiers	6 147 403	5 383 490
Moins : provisions	(169 060)	(177 523)
	4 <b>5 978 343</b>	<b>5 205 967</b>
Autres actifs courants	5 1 576 007	278 124
Liquidités et équivalents de liquidités	6 35 249	23 356
<b>Total des actifs courants</b>	<b>7769 599</b>	<b>5 507 447</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>20 037 754</b>	<b>17 775 518</b>

**Bilan arrêté au 31 Décembre 2025**

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	31 Décembre
		2025	2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		2 002 000	1 890 742
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>14 715 591</b>	<b>14 604 333</b>
Résultat net de la période		5 271 811	3 111 258
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	7	<b>19 987 402</b>	<b>17 715 591</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Autres passifs courants	8	50 352	59 927
<b>Total des passifs courants</b>		<b>50 352</b>	<b>59 927</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>50 352</b>	<b>59 927</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>20 037 754</b>	<b>17 775 518</b>

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	5 397 044	3 099 731
Revenus des placements	10	174 680	129 785
Reprises sur provisions	4	12 753	155 964
		<b>5 584 477</b>	<b>3 385 480</b>
<b>Total des produits d'exploitation CHARGES</b>			
<b>D'EXPLOITATION</b>			
Autres charges d'exploitation	11	297 028	262 338
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	4 290	4 897
		<b>301 318</b>	<b>267 235</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>			
		<b>5 283 159</b>	<b>3 118 245</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			
Autres gains ordinaires		246	-
		<b>5 283 405</b>	<b>3 118 245</b>
<b>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</b>			
Impôt sur les sociétés	13	(11 094)	(6 487)
Contribution sociale de solidarité		(500)	(500)
		<b>5 271 811</b>	<b>3 111 258</b>
<b>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</b>			
		<b>5 271 811</b>	<b>3 111 258</b>
<b>Résultat de la période</b>			
		<b>5 271 811</b>	<b>3 111 258</b>

**Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2025**

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Encaissements provenant de la cession de titres et de placements financiers	14	4 399 118	2 636 461
Dividendes et intérêts encaissés	15	4 004 981	3 128 375
Encaissements provenant des placements (CD)	4	7 000 000	14 000 000
<b>Total des encaissements d'exploitation</b>		<b><u>15 404 099</u></b>	<b><u>19 764 836</u></b>
Décaissements pour achats de titres et placements financiers	14	6 110 402	1 997 627
Distributions de dividendes	16	2 999 918	2 499 933
Décaissements provenant des placements (CD)	4	6 000 000	15 000 000
Jetons de présence	17	24 000	21 943
Autres décaissements		257 802	242 863
<b>Total des décaissements d'exploitation</b>		<b><u>15 392 122</u></b>	<b><u>19 762 366</u></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION FLUX DE</b>		<b><u>11 977</u></b>	<b><u>2 470</u></b>
<b>TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>			
Encaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	-
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		84	-
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</b>		<b><u>84</u></b>	
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>11 893</u></b>	<b><u>2 470</u></b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>23 356</b>	<b>20 886</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>35 249</b>	<b>23 356</b>

## Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

## Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

### 2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

## 2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

## 2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

## 2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient, à la clôture de l'exercice à D : 12.268.155 contre D : 12.268.071 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 31/12/2025	Valeur comptable au 31/12/2024
•ASTREE	471 000	13,387	6 305 067	6 305 067
•MARE ALB (EX COTUSAL)	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	66 804	64,401	4 302 081	4 302 081
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100
• AIR LIQUIDE DA 1/30	8	-	-	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169
<b>Total</b>			<b>12 268 155</b>	<b>12 268 071</b>

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.978.343 contre D : 5.205.967 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 31/12/2025	Valeur comptable au 31/12/2024
. Certificat de dépôt	-	-	1 000 000	2 000 000
. SICAV- RENDEMENT	9 112	107,887	983 066	479 827
. SICAV-CAPITALISATION PLUS	100	107,340	10 734	10 060
. ARTES	52 418	7,176	376 174	376 174
. SFBT	29 250	15,054	440 332	440 332
. CARTHAGE CEMENT	911 600	1,871	1 705 521	445 521
. SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864
. ATTIJARI BANK	12 202	14,078	171 781	171 781
. ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533
. ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000	130 000
. UIB	10 000	12,153	121 530	121 530
. SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664
. POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 775	79 775
. OLA ENERGY (EX OLIBIYA)	231	119,606	27 629	27 629
. Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000
. SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720
. Société TFT	1	10,000	10	10
. SAH	37 033	9,849	364 726	364 726
. SOTUVER	31 908	5,714	182 337	182 337
. LAND'OR	2 290	8,300	19 007	19 007
<b>Total brut</b>			<b>6 147 403</b>	<b>5 383 490</b>
Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(169 060)	(177 523)
<b>Total net</b>			<b>5 978 343</b>	<b>5 205 967</b>

5 205 967

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit : **Solde au 31/12/2025**

12 099 155

Achats		
* SICAV RENDEMENT	4 839 155	
* CD	6 000 000	
* CARTHAGE CEMENT	1 260 000	
Ventes		(11 365 978)
* SICAV RENDEMENT	(4 365 978)	
* CD	(7 000 000)	
Plus-value latente sur titres SICAV Rendement		30 736
Dotations aux provisions		(4 290)
Reprises sur provisions		12 753
<b>Solde au 31/12/2025</b>		<b>5 978 343</b>

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2025
• SITEX	70 329	3 461	-	73 790
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	-	-	-	-
• CARTHAGE CEMENT	-	829	-	829
• SAH	-	-	-	-
• SFBT	95 474	-	12 753	82 721
• LAND OR	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>177 523</b>	<b>4 290</b>	<b>12 753</b>	<b>169 060</b>

#### Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'ex à D : 1756.007 contre D : 278.124 à l'issue de l'exercice précédent :

	31/12/2025	31/12/2024
• Etat, excédent d'impôt à reporter	(Voir note 13) 196 519	188 275
• Compte d'attente	455	455
• Produits à recevoir	1 559 488	89 849
<b>Total</b>	<b>1 756 462</b>	<b>278 579</b>
• Provision sur compte d'attente	(455)	(455)
<b>Total</b>	<b>1 756 007</b>	<b>278 124</b>

**Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Cette rubrique accuse, à la clôture de l'exercice, un solde de D : 35.249 contre D : 23.356 à l'issue de l'exercice précédent. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

**Note 7 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
• Capital social	( A )	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	( B )	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultat reportés		2 002 000	1 890 742
Total		<u>14 715 591</u>	<u>14 604 333</u>
Résultat net de l'exercice	( 1 )	<u>5 271 811</u>	<u>3 111 258</u>
Total des capitaux propres avant affectation	( C )	<u>19 987 402</u>	<u>17 715 591</u>
Nombre d'actions	( 2 )	1 000 000	1 000 000
Résultat par action ( 1 ) / ( 2 )		5,272	3,111

( A ) Au 31 Décembre 2025, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

( B ) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

( C ) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Notes aux états financiers  
Arrêtés au 31 Décembre 2025

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Reserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportes	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2023	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 963 582	1 427 160	17 104 333
Affectations approuvées par l'AGO du 30 MAI 2024					1 427 160	(1 427 160)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023							
Résultat net de l'exercice 2024					(2 500 000)		(2 500 000)
						3 111 258	3 111 258
Solde au 31 décembre 2024	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 890 742	3 111 258	17 715 591
Affectations approuvées par l'AGO du 08 mai 2025					3 111 258	(3 111 258)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024							
Résultat net de l'exercice 2025					(3 000 000)		(3 000 000)
						5 271 811	5 271 811
Solde au 31 décembre 2025	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 002 000	5 271 811	19 987 402

**Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice D : 50.352 contre D :59.927 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Etat, retenues à la source	7 545	6 220
Etat, TCL à payer	3 329	20
Actionnaires dividendes à payer	1 199	1 117
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Produits constatés d'avance	3 144	17 258
Charges à payer	34 811	34 812
Transfer TGT (**)	(176)	
<b>Total</b>	<b>50 352</b>	<b>59 927</b>

(\*\*) IL s'agit des dividendes à payer non réclamés par leurs bénéficiaires pendant une durée ininterrompue de quinze ans et ayant fait l'objet d'un transfert à la TGT.

**Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE**

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société. Ils s'élèvent en 2025 à D : 5.397.044. Ils se détaillent, par titre, comme suit :

•ASTREE	471 000	2,500	1 177 500	1 036 200
• SICAV- RENDEMENT	5 335	6,805	36 305	66 308
• AIR LIQUIDE	66 805	7,500	501 037	420 865
		246 000		
•MARE ALB (EX COTUSAL)	13 924		3 425 304	1 289 362
• ARTES	52 418	0,800	41 934	26 209
• SPDIT SICAF	47 985	1,000	47 985	40 787
• ATTIJARI BANK	10 250	5,000	51 250	46 125
• SFBT	29 250	0,800	23 400	21 645
• UIB	10 000	0 850	8 500	8 500
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,260	7 800	7 500
• OLA ENERGY	231		32 403	89 849
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,880	14 520	11 550
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,450	5 400	4 320
• SAH	37 033	0,400	14 813	12 962
• SOTUVER	31 908	0,250	7 977	17 549
• LAND OR	2 290	0,400	916	-
<b>Total</b>			<b>5 397 044</b>	<b>3 099 731</b>

**Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Titres	31/12/2025	31/12/2024
• Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	39 037	2 633
• Moins-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(5 897)	(28 323)

• Plus-values -latentes sur sicav RDT	30 062	14 470
. Plus-values-latentes sur titres SICAV	674	60
. Intérêts des certificats de dépôt	110 804	140 945
<b>Total revenus des placements</b>	<b>174 680</b>	<b>129 785</b>

**Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à D :297.028, contre D :262.338, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
. Location	14 691	13 603
• CMF	2 000	2 003
• TUNISIE CLEARING	6 085	6 085
• BVMT	2 380	2 357
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	18 998	18 357
• Publicité, publications, relations publiques	9 107	10 258
• Frais de garde	90 665	88 278
• Jetons de présence	30 000	24 000
• Impôts & taxes	12 122	6 898
• Frais de gestion Banque de Tunisie	97 739	90 499
• Frais de courtage	11 247	-
• Pénalités de retard	10	-
• Autres charges	1 984	-
<b>Total</b>	<b>297 028</b>	<b>262 338</b>

**Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS**

Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
( cf. note 4)	4 290	4 897
<b>Total</b>	<b>4 290</b>	<b>4 897</b>

**Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE**

L'impôt sur les sociétés, est calculé conformément à la législation en vigueur de la manière suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>5 283 405</b>	<b>3 118 245</b>
<b>Réintégrations</b>		
* Provisions pour dépréciation des titres	4 290	4 897
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	14 530	34 198
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	5 897	28 323
* Pénalités de retard	-	-
* Certificats de Retenues à la source non imposables	-	-
<b>Déductions</b>		
* Reprise sur provisions pour titres	(12 753)	(155 964)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(30 736)	(14 530)
* Intérêts sur placements	-	-
* Plus-values sur cessions des titres cotés	-	-
<b>Résultat fiscal avant déduction des dividendes</b>	<b>5 264 643</b>	<b>3 015 169</b>
* Dividendes des actions	(5 264 643)	(3 015 169)
<b>Résultat imposable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les Sociétés</b>	<b>11 094</b>	<b>6 487</b>
<b>Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>A imputer</b>		
* Excédent d'impôt antérieur	(188 275)	(165 139)
* Retenues à la source	(19 338)	(29 623)
<b>IS à reporter</b>	<b>196 519</b>	<b>188 275</b>

**Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES**

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions de titres en valeurs brutes	4 365 978
* Placements courants	4 365 978
Moins-values réalisées sur cessions de titres	(5 897)
Plus-values réalisées sur cession de titres	39 037

**Encaissements** **4 399 118**

Les décaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Acquisitions de titres en valeurs brutes		6 110 402
* Placements courants	6099 155	
* Frais de courtage	11 247	

**Décaissements** **6 110 402**

**Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES**

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété		5 397 044
- Intérêts des certificats de dépôt		110 804
- Ajustement Revenus 2024 'OLA ENERGY'		224
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2024		(17 258)
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2025		3 144
- Retenues à la source / CD (20%)		(19 338)
- Produits à recevoir 2024		89 849

**Encaissements** **4 004 981**

**Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 08 Mai 2025)		3 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2024		1 117
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2025		(1 199)

**Décaissement** **2 999 918**

**Note 17 : JETONS DE PRESENCE**

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Charges jetons de présence 2025		30 000
-----------------------------------	--	--------

**Valeur brute des jetons de présence** **30 000**

- Retenues à la source / JP (20%)		(6 000)
-----------------------------------	--	---------

**Jetons de présence nets** **24 000**

## **Note 18 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026,

Placements de Tunisie SICAF présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs

Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **3.1- Mode de gouvernance**

La société Placements de Tunisie SICAF, en tant que filiale de la Banque de Tunisie, sa gouvernance ESG s'inscrit dans le cadre organisationnel du Groupe BT, qui a mis en place une gouvernance structurée afin de garantir l'alignement entre ses engagements en matière de durabilité et la solidité financière du groupe.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de Placements de Tunisie SICAF demeure responsable de la supervision et de la validation des décisions d'investissement et de la prise en compte des facteurs ESG dans le cadre de ses prérogatives.

À ce titre :

- La Banque de Tunisie, en tant que société mère, contribue à ce cadre de gouvernance par son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe. Le Conseil d'Administration de la société mère examine et approuve les orientations stratégiques ainsi que les investissements significatifs contribuant à la transition écologique, à l'efficacité industrielle et à la création de valeur durable.
- Le Conseil d'Administration de Placements de Tunisie SICAF supervise l'ensemble des risques, y compris les risques liés à la durabilité, et valide la feuille de route ESG à mettre en œuvre pour assurer une conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG.
- La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route et veille à intégrer progressivement les considérations ESG dans le pilotage des activités de la SICAF.

### **3.2- Stratégie ESG**

La société Placements de Tunisie SICAF, en tant que société d'investissement gérant un portefeuille de valeurs mobilières, est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du Groupe BT, Placements de Tunisie SICAF envisage d'intégrer progressivement les critères ESG dans ses processus

*d'analyse et de décision d'investissement, afin de renforcer la prise en compte des risques et opportunités liés à la durabilité dans la gestion de son portefeuille.*

### 3.3- Gestion des risques et opportunités ESG

*Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAF. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.*

### 3.4- Indicateurs ESG

*Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes*

*D'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAF ne publie pas encore*

*D'indicateurs ESG quantitatifs formalisés. Toutefois, Placements de Tunisie SICAF prévoit de mettre en place progressivement et en coordination avec le groupe BT un système structuré de suivi et de reporting ESG, incluant la définition d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion de ses investissements.*

# **PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 20.037.754, un bénéfice net de D : 5.271.811 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 35.249.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés d'audit**

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## ***Evaluation du portefeuille titres***

### **Question clé d'audit**

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2025, de D : 12.268.155 et D : 6.147.403 (cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

### **Diligences accomplies**

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

## ***Exhaustivité des revenus de dividendes***

### **Question clé d'audit**

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 97% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de D : 5.397.044 (cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »).

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

### **Diligences accomplies**

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relative au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.

- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2025.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris
- Les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également pris connaissance de la note aux états financiers n°18 « Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », établie sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de ces informations avec les états financiers audités et avec les éléments collectés au cours de notre audit.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

### **Composition du conseil d'administration**

Contrairement aux dispositions de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, votre société n'a pas encore désigné des membres indépendants du conseil d'administration et un représentant des actionnaires minoritaires.

Tunis, le 17 Avril 2026

**FINOR**

Faycal DERBEL

## **PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF**

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **I- Conventions et opérations nouvelles**

Le conseil d'administration a autorisé à posteriori une opération d'acquisition, en date du 12 décembre 2025, de 700.000 actions dans le capital social de la société « Carthage Ciment » auprès de la Banque de Tunisie, au prix de D : 1,800 l'action.

Le montant total de d'acquisition s'élève à D : 1.260.000, constaté parmi les placements financiers.

#### **II- Convention antérieurement autorisée**

##### **Convention de services administratifs et financiers**

Le conseil d'administration réuni le 07 février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

La convention de services administratif et financier, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, a fait l'objet d'un nouvel avenant N°3 le 23 septembre 2022, portant la commission annuelle de la banque, en rémunération des services financiers, à D : 65.200 hors taxes et le loyer annuel à D : 9.800, qui seront majorés chaque année de 8%. Les nouvelles dispositions du nouvel avenant prennent effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les charges supportées par la société en 2025, s'élèvent à D : 112.429.

### **III- Rémunérations des dirigeants sociaux**

Le conseil d'administration réuni le 30 juin 2023 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2025, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 17 AVRIL 2026

**FINOR**

Faycal DERBEL